

C.R.I.L.S. – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Généralités

1° - Les présentes conditions générales de vente règlent l'ensemble des relations entre C.R.I.L.S. et ses clients, sauf dérogation expresse et acceptée par écrit par C.R.I.L.S.. Par le seul fait de sa commande, le client adhère aux présentes conditions générales de vente, renonçant aux conditions générales et particulières mentionnées dans tous ses documents tels que ses propres bons de commande, ses lettres ou ses documents commerciaux.

Inscription

2° - Dès son inscription à un cours de langues, le client est engagé définitivement et irrévocablement envers C.R.I.L.S., indépendamment du paiement d'un acompte et sous réserve des articles 3°, 4° et 6° ci-après.

3° - Le client peut s'inscrire par courrier électronique ou en remplissant le formulaire à sa disposition sur le site internet de C.R.I.L.S. (www.criils.com). Dans ce cas, il recevra directement confirmation de son inscription par courrier électronique. Si le client n'a pas usé du droit de rétractation prévu à l'article 4b°, il est tenu de payer la totalité du montant du module de cours choisi au plus tard le premier jour de celui-ci.

Le client peut également s'inscrire par courrier, par fax ou par téléphone, cependant aucune réservation ne sera garantie tant que C.R.I.L.S. n'aura pas reçu le paiement de l'acompte correspondant à son inscription.

4° - Pour les étudiants de moins de 18 ans, l'inscription devra être effectué par les parents ou le tuteur légal de l'étudiant en indiquant les détails relatifs à l'étudiant ainsi qu'en précisant les coordonnées de la ou des personne(s) à contacter pour toutes informations relatives à l'inscription, au paiement du module choisi ainsi qu'aux informations personnelles importantes (éventuelles allergies) et au suivi des progrès de l'étudiant concerné.

Annulation

5°a - Tout client dispose du droit d'annuler son inscription, exclusivement par écrit. Dans ce cas, et si un acompte ou la totalité du montant du module choisi a été payé, C.R.I.L.S. remboursera la somme versée:

- moins 70€ retenus comme frais administratifs pour toute annulation parvenue jusqu'à 4 semaines avant le début de la session;

- moins 90€ retenus comme frais administratifs pour toute annulation parvenue entre 4 et 2 semaines avant le début de la session;

- moins 110€ retenus comme frais administratifs pour toute annulation parvenue moins de 2 semaines avant le début de la session.

5°b - Si le client a effectué son inscription via le site internet de C.R.I.L.S., le client dispose d'un droit d'annulation durant les 14 jours qui suivent la confirmation de sa réservation par C.R.I.L.S.. La preuve de cette annulation et du délai de 14 jours dans lequel elle intervient étant à charge du client, C.R.I.L.S. conseille au client d'envoyer sa demande par lettre recommandée. Dans ce cas, si un paiement a été effectué, il sera intégralement restitué.

Dans le cas d'annulation intervenue après le délai de 14 jours cité ci-dessus, l'acompte sera remboursé après:

- déduction de 70€ comme frais administratifs pour toute annulation parvenue jusqu'à 4 semaines avant le début de la session;

- déduction de 90€ comme frais administratifs pour toute annulation parvenue entre 4 et 2 semaines avant le début de la session;

- déduction de 110€ comme frais administratifs pour toute annulation parvenue moins de 2 semaines avant le début de la session.

5°c – C.R.I.L.S. ne rembourse aucune inscription pour toute annulation intervenant après le début d'un module de cours, le client demeurant tenu du paiement de la totalité du module, sauf cas de force majeure.

Concernant les formules à la carte et les cours particuliers, tout cours n'étant pas annulé ou reporté au minimum un jour ouvrable avant le rendez-vous fixé sera considéré comme donné et donc facturé. Cette possibilité de report sans frais est valable au maximum cinq fois par session de cours commandée. Au-delà de cinq annulations, tout cours sera facturé.

6° - Si le nombre d'inscrits à un module de 6 participants est inférieur à 3, C.R.I.L.S. se réserve le droit:

- soit d'annuler le module moyennant remboursement de la totalité de la somme versée par le client pour ce module,

- soit de proposer un nombre d'heures de cours inférieur à celui prévu dans la brochure / le programme en adaptant le prix à ces nouvelles conditions. En acceptant cette formule, le client reconnaît être d'accord avec la nouvelle formule pédagogique et tarifaire proposée par C.R.I.L.S..

7° - Tous les remboursements seront effectués uniquement par virement bancaire.

Droits d'inscription

8° - Les prix mentionnés dans la brochure C.R.I.L.S. s'entendent toutes taxes comprises. Ils ne sont qu'indicatifs, C.R.I.L.S. se réserve notamment le droit de les adapter aux circonstances. C.R.I.L.S. s'engage dans ce cas à en aviser tout client inscrit.

9° - Un acompte est payable dès qu'une inscription est effectuée afin de confirmer cette dernière et au plus tard le premier jour du module de cours. C.R.I.L.S. se réserve le droit de refuser l'accès au cours à toute personne n'ayant pas payé le solde de son inscription, sans préjudice pour C.R.I.L.S..

10° - Les factures de C.R.I.L.S. sont payables au grand comptant. Toute somme demeurant impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt moratoire au taux de 1% de la totalité de la somme due par mois, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 10% de la totalité de la somme due avec un minimum de 50€.

11° - Toute personne abandonnant un module en cours de formation reste redevable de la totalité du droit d'inscription du module choisi, sauf cas de force majeure.

12° - L'intervention éventuelle des pouvoirs publics dans le paiement, via notamment les systèmes de chèques-formation et chèques-langues, chèques Actiris ou autres doit être spécifiée au moment de l'inscription et se faire suivant les réglementations en vigueur. Le client doit apporter la preuve de l'intervention avant le début de la formation et reste seul redevable de la totalité du droit d'inscription au cas où cette intervention n'est pas accordée par les autorités compétentes.

Participation aux cours

13° - Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre de leur cours doivent être utilisés «en bon père de famille». Toute dégradation

sera portée en compte de la personne négligente. C.R.I.L.S. se réserve le droit d'interdire l'accès à un cours à un participant dont le comportement empêche les autres membres de son groupe de suivre leur cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni dédommagement.

Assurances

14° - C.R.I.L.S. décline toute responsabilité pour les vols, endommagements perpétrés dans ses locaux ou la perte d'effets personnels de ses clients et qui pourraient être commis à l'occasion d'un cours.

C.R.I.L.S. décline toute responsabilité pour les vols perpétrés, accidents survenus sur son parking.

15° - Toute réclamation doit parvenir à C.R.I.L.S., sous pli recommandé au plus tard 5 jours après la fin du module.

Entreprises et institutions publiques

16° - Concernant les cours pour les entreprises et les institutions publiques, l'organisation des cours ne peut être réalisée qu'après réception par C.R.I.L.S. d'un bon de commande en bonne et due forme signé par la personne ayant pouvoir de signature pour le type de services fournis par C.R.I.L.S.. En l'absence de procédure particulière du client, spécifiée dans un appel d'offres ou sur le bon de commande, toute commande de cours fera l'objet d'une facturation du montant total de la commande à titre d'acompte.

17° - Concernant les formules à la carte et les cours particuliers, tout cours n'étant pas annulé ou reporté au minimum un jour ouvrable avant le rendez-vous fixé sera considéré comme donné et donc facturé. Au-delà de la cinquième annulation ou du cinquième report durant un même module de cours, toute nouvelle annulation est automatiquement portée en compte et ce indépendamment du laps de temps qui sépare l'annulation de la date prévue de la leçon annulée.

18° - Concernant les modalités des rapports d'évaluation des étudiants, ces dernières sont à communiquer à C.R.I.L.S. avant le début effectif de chaque module. A défaut, la procédure standard C.R.I.L.S. sera appliquée, c'est à dire un certificat sera octroyé à la fin de chaque module.

Divers

19° - C.R.I.L.S. demandera à ses clients l'autorisation expresse pour le citer parmi ses références sur son site web ou tout autre moyen de promotion.

20° - C.R.I.L.S. encode dans son fichier clients certaines données reprises sur le formulaire d'inscription. Ce fichier est utilisé uniquement à des fins internes pour le suivi efficace de ses clients. Cependant, le client peut obtenir la communication des données ayant trait à sa personne auprès de C.R.I.L.S.. Il peut obtenir la rectification de toute donnée erronée et / ou le retrait de ces données du fichier.

16° - Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux l'arrondissement de Nivelles seront compétents.